

COMMUNE de SEYSSES  
10 Place de la Libération  
31600 SEYSSES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 29  
Présents : 19  
Procurations : 4  
Absents : 6  
Votants : 23  
Pour : 23

L'an deux mille dix-sept, le **vingt-cinq octobre** à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 19 octobre 2017

**PRESENTS** : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.

**PROCURATIONS** : Yvelise MONTANE à Laurent VALLET, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Bruno BENOIST à Alain PACE, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.

**ABSENTS** : Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Magali GRANDSIMON, Floréal PALAZON, Eva FLORES, Line DELHON.

**Secrétaire de séance** : Laurent VALLET

**N° 4451**

**OBJET** :

**Cession de parcelles**

***Cette délibération annule et remplace la précédente considérant l'erreur matérielle sur la date de la séance***

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'avis de France Domaine,

La commune envisage la cession d'un détachement de la parcelle AT 78 dont elle est propriétaire.

Ce détachement d'une contenance de 333 m<sup>2</sup> aurait pour objet une cession au propriétaire de la parcelle AT 82 la jouxtant, répondant ainsi à sa demande. Cette cession entérinerait une situation existante et conserverait à la commune toute latitude pour l'aménagement futur des parcelles situées à l'arrière ainsi que l'accès à celles-ci par l'avenue Marie Curie.

Monsieur le Maire propose au Conseil la cession de ce détachement de parcelle selon extrait de plan cadastral joint, pour un \_\_\_\_\_ montant \_\_\_\_\_ de 30.000 € H.T, au profit de Mr et Mme MENGELLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** la cession à titre onéreux d'un détachement de la parcelle AT 78 de 333 m<sup>2</sup>, pour un montant de 30.000 euros HT à Mr et Mme MENGELLE.



	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Précise</b> que tous frais, notamment actes et procédures, concernant la cession de ces parcelles seront supportés par l'acquéreur.</li></ul>
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 7 NOV. 2017 Affiché le : - 7 NOV. 2017	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 6 novembre 2017  <b>Le Maire, Alain PACE</b> 

